

BATIMENT (ouvriers, ETAM, cadres) - TRAVAUX PUBLICS (ouvriers, ETAM, cadres) ***
IDCC 2420 / 2609 / 1596 / 1597 / 2409 / 2614 / 1702

Base de salaire
Salaire mensuel pour 151,666h

SMIC
1 539,42 € *

Age apprentis	1ère année	2ème année	3ème année	MC ou Connexe
Moins de 18 ans	40% 615,77 €	50% 769,71 €	60% 923,65 €	65% 1000 €
De 18 ans à moins de 21 ans	50% 769,71 €	60% 923,65 €	70% 1 077,60 €	75% 1 154,56 €
De 21 ans à 26 ans	55% 846,68 €	65% 1000 €	80% 1 231,54 €	80% 1 231,54 €
26 ans et plus	100% 1 539,42 €	100% 1 539,42 €	100% 1 539,42 €	100% 1 539,42 €

* Le montant du smic mensuel brut s'élève à 1539,42€ sur la base de 35 h hebdomadaires. Ce chiffre est obtenu en multipliant 151,666 h (35hx52/12) par 10,15 €.

** La base de salaire à prendre en compte est le SMC s'il est plus favorable que le SMIC

*** [Accord national du 08/02/05 \(étendu par arrêté du 10/08/05 - JO du 17/08/05\) - article 2-1](#)

Les montants des rémunérations fixées sont majorés à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans